

**AVIS IMPORTANT POUR L'INSCRIPTION AU SEAS (MAISON RELAIS) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

Chers parents,

**Veillez trouver ci-après les modalités d'inscription au SEAS pour vos enfants pour l'année scolaire 2026-2027.**

**1. Nouvelles inscriptions**

Les documents sont à télécharger via le site [www.dippach.lu](http://www.dippach.lu) (->éducation ->Maison Relais & Crèches -> Maison Relais Gemeng Dippech -> Documents et formulaires -> SEAS (Maison Relais) Inscriptions 2026/2027). Pour les parents n'ayant pas la possibilité de télécharger les formulaires, nous vous prions de nous contacter au nr 2755 6860 ou par mail [relais.dippach@croix-rouge.lu](mailto:relais.dippach@croix-rouge.lu).

Toutes les **nouvelles inscriptions** se font à la **buvette du hall sportif de Schouweiler** et ceci pendant les dates suivantes :

• **Mercredi, le 29 avril 2026 de 17h00 à 19h30**

• **Judi, le 30 avril 2026 de 17h00 à 19h30**

**Nouvelles inscriptions uniquement à ces dates et heures !**

Le contrat d'inscription étant seulement valable avec les pièces justificatives nécessaires, nous vous invitons à vous procurer déjà maintenant les pièces suivantes pour compléter l'inscription :

- **Certificats de travail** datant de moins de 3 mois des représentants légaux attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- **Copie de la carte de sécurité sociale** de l'enfant.
- **Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé.
- Le **cas échéant**, les documents suivants :
  - **Copie du jugement/référé de l'autorité parentale.**
  - **Certificat médical récent** attestant les allergies et/ou les intolérances.
  - Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.
  - Annexe 5 : **Autorisation « Déplacements à domicile »**
  - Annexe 5a : **Autorisation « Déplacements vers un club »**
- Annexe 1 : **Fiche de présence régulière**
- Annexe 7 : **Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé accompagnée d'un **RIB**.
- Annexe 8 : Autorisation pour la **prise et/ou la publication d'images** (photographies ou vidéos) pour enfants mineurs ayant moins de 13 ans.
- **Le questionnaire d'adaptation**



## 2. Renouvellement des inscriptions existantes

Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les enfants déjà inscrits, les dossiers en cours peuvent être reportés pour la prochaine rentrée, à savoir à partir du 15 septembre 2026. Cette année, l'inscription comporte toutefois quelques changements importants. Désormais, il s'agit de **contrats** d'une durée couvrant toute la scolarité primaire de votre enfant. Les parents ainsi que le SEAS signeront ce contrat et une copie sera remise aux parents.

Les parents dont les enfants sont déjà inscrits au SEAS et qui souhaitent continuer le service pour l'année scolaire 2026/2027 sont priés de compléter le document « contrat d'inscription » et de remettre tous les documents nécessaires au personnel pédagogique du SEAS.

Tous les documents nécessaires sont disponibles sur [www.dippach.lu](http://www.dippach.lu) (Éducation → Maison Relais & Crèches → Maison Relais Gemeng Dippach → Documents et formulaires → SEAS (Maison Relais) Inscriptions 2026/2027). Pour les parents n'ayant pas la possibilité de télécharger les formulaires, nous vous prions de nous contacter au nr 2755 6860 ou par mail [relais.dippach@croix-rouge.lu](mailto:relais.dippach@croix-rouge.lu).

Étant donné que le contrat d'inscription n'est valable qu'accompagné des pièces justificatives requises, nous vous prions de bien vouloir fournir les documents suivants afin de finaliser votre inscription :

- **Certificats de travail** datant de moins de 3 mois des représentants légaux attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- Annexe 1 : **Fiche de présence régulière**

En cas de modification d'un des documents énumérés ci-dessous, nous vous prions de faire parvenir ces documents au SEAS pour la mise à jour du dossier :

- Annexe 7 : **Ordre de domiciliation dûment rempli et signé** accompagnée d'un **RIB**, si vos coordonnées bancaires ont changé.
- Le **cas échéant**, les documents suivants :
  - **Copie du jugement/référé de l'autorité parentale.**
  - **Certificat médical récent** attestant les allergies et/ou les intolérances.
  - Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.

Le délai de dépôt pour les contrats d'inscriptions est fixé au 30.04.2026. Une confirmation d'inscription vous parviendra au plus tard le **29.05.2026**. Le dépôt du dossier après le 30.04.2026 sera seulement considérée au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

**Dernier délai d'inscription pour l'année scolaire 2026/2027**  
**Jeudi, le 30 avril 2026**

**Fermeture exceptionnelle :**

**Le SEAS sera fermé le 14 septembre 2026, ainsi que du 21 décembre 2026  
au 1<sup>er</sup> janvier 2027 inclus.**



### **3. Matinée découverte et phase d'adaptation pour nouveaux enfants**

Veillez noter qu'une **matinée de découverte** pour les nouveaux enfants est prévue pour **samedi, le 13 juin 2026** de 09h00 à 12h00 au SEAS.

Les enfants qui fréquenteront le SEAS pour la première fois, peuvent profiter d'une **phase d'adaptation** et peuvent être inscrits à partir du 17 août 2026.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas de nous contacter au numéro 2755 6860.

Veillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Irma Hajdarpasic,  
Responsable du service  
d'éducation et d'accueil

Manon Bei-Roller,  
Bourgmestre

Luc Emering,  
Échevin

Philippe Meyers,  
Échevin